

SESSION 2014

**CAPLP
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : CONDUCTEURS ROUTIERS

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN DOSSIER TECHNIQUE

Durée : 4 heures

Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique – à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Conseils aux candidats :

Il est conseillé aux candidats de lire attentivement la globalité des documents avant de commencer à composer. Les différentes parties du sujet sont indépendantes.

Il est demandé aux candidats de répondre aux questions en utilisant une ou des feuilles de copie en tenant compte des instructions relatives aux différentes questions et du dossier technique.

L'ensemble des documents seront remis dans une feuille de copie qui servira de "chemise" pour toute la composition.

Il est conseillé au candidat de prendre connaissance de l'ensemble des documents remis et ensuite de s'appuyer sur le Dossier Technique pour instruire les réponses aux questions posées.

Le dossier sujet comporte 4 pages

Le dossier technique comporte 5 pages

DOSSIER SUJET

CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers	Session 2014
Dossier Sujet	Page 1 sur 4

Objectif de l'épreuve :

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de :

- de proposer l'organisation pédagogique d'une séance, d'en définir la place et les objectifs dans une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;
- d'élaborer les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

Contenu de l'épreuve :

L'épreuve consiste en une exploitation pédagogique visant à développer des compétences figurant dans le référentiel du baccalauréat professionnel "Conducteur Transport Routier Marchandises" (CTRM). Elle prend appui sur un dossier technique fourni, comportant les éléments nécessaires à l'étude.

Il est demandé aux candidats de traiter les questions développées dans les 3 parties suivantes :

1 ^{ère} partie : Définir une séquence pédagogique en lien avec l'activité de proposée
2 ^{ème} partie : Organiser une séance
3 ^{ème} partie : Produire les documents techniques et pédagogiques

Les candidats disposent d'une durée de 4 heures pour traiter toutes les parties.

Mise en situation.

La mission de l'enseignant en conduite routière est de permettre à l'élève d'acquérir les compétences requises pour l'exécution de tâches professionnelles et de s'assurer de l'atteinte des résultats attendus du **Référentiel des Activités Professionnelles (RAP)**.

L'activité A1 "préparer et organiser sa mission de transport" du R.A.P., objet de l'étude, est composée de différentes tâches professionnelles (voir DT 3/5).

L'exploitation pédagogique porte sur la tâche : " A1T6 "- Programmer ses activités en fonction des règlementations en vigueur et s'adresse à un public de baccalauréat professionnel conducteur routier transport marchandises.

1^{ère} partie : Définir une séquence pédagogique en lien avec l'activité proposée

Tâche professionnelle ciblée : A1T6 - Programmer ses activités en fonction des réglementations en vigueur.

Contexte : Elèves de BACPRO CTRM en formation initiale sous statut scolaire.

Travail demandé aux candidats :

Concevoir et formaliser une séquence pédagogique portant sur la tâche professionnelle ciblée et permettant de développer la compétence terminale C2.4 : Programmer et gérer ses activités (voir DT 4/5).

Questions :

Q1-1. Définir les objectifs de la séquence.

Q1-2. Présenter les problématiques à traiter en relation avec la tâche professionnelle.

Q1-3. Proposer les situations d'apprentissage en précisant pour chacune d'elles et de manière succincte, les contenus qui seront développés.

2^{ème} partie : Organiser une séance

Travail demandé aux candidats :

Situer et organiser une séance pédagogique en relation avec la séquence traitée et prenant appui sur la tâche professionnelle ciblée.

Questions :

Q2-1. Situer la séance dans la séquence pédagogique présentée et en définir la durée. Justifier la réponse.

Q2-2. Définir les prérequis nécessaires aux activités de cette séance.

Q2-3. Citer les activités d'apprentissage à proposer aux élèves dans le cadre de cette séance.

Q2-4. Proposer des procédures d'évaluation permettant de mesurer les acquis des élèves en relation avec le ou les objectifs de cette séance.

3^{ème} partie : Produire les documents techniques et pédagogiques

Travail demandé aux candidats :

Produire les documents techniques et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de la séance pédagogique.

CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers	Session 2014
Dossier Sujet	Page 3 sur 4

Tournez la page S.V.P.

Questions :

Q3-1. Citer et développer les connaissances que les élèves doivent mobiliser pour réaliser la tâche professionnelle ciblée (*Ce développement est demandé au plus haut niveau de connaissance du professeur*).

Q3-2. Indiquer le degré de maîtrise des savoirs associés attendu pour les élèves.

Q3-3. Élaborer le ou les documents à fournir aux élèves pour réaliser l'activité demandée.

Q3-4. Présenter la liste des documents ressources nécessaires.

Q3-5. Présenter les outils nécessaires à l'évaluation prévue.

DOSSIER TECHNIQUE

Titre	N° de page
Lexique	2/5
Activité et tâche	3/5
Compétence	4/5
Savoir associé	5/5

Lexique

Compétences : ce sont les "potentialités" de chaque individu pour agir.

- Ensemble de savoir-faire et de connaissances mobilisés dans une action et adaptés aux exigences d'une situation d'emploi (document référence CPC 1991).
- Ensemble des comportements potentiels permettant à un individu d'exercer efficacement une activité généralement complexe se traduisant par un comportement effectif que l'on appelle la performance (IPNETP, F. Raynal-A. Rieunier).
- Une compétence est évaluable à travers un comportement effectif dans la réalité que l'on appelle la performance.

Objectif : décrit ce que l'élève sera capable de faire à la fin de la période de formation. Il doit être formulé à l'aide d'un verbe d'action.

Prérequis : savoir-faire et/ou savoir nécessaires pour aborder une activité nouvelle.

Référentiel : C'est un document national qui inventorie les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention du diplôme. Il indique les situations dans lesquelles celles-ci peuvent être appréciées, les niveaux à atteindre, les critères de réussite, qui permettent de définir le niveau atteint ou de situer la performance du formé.

Séance de formation : C'est une période d'enseignement dont la durée est généralement de 55 minutes mais qui peut atteindre deux, trois ou quatre heures. La juxtaposition des séances constitue l'emploi du temps.

Séquence de formation : La séquence pédagogique est un ensemble de séances, articulées entre-elles dans le temps et organisées autour d'une ou plusieurs activités en vue d'atteindre un ou plusieurs objectifs fixés par le référentiel.

Évaluation : permet de fixer le niveau de la performance atteint, au regard des critères retenus pour la compétence travaillée.

Savoir-faire: c'est une habileté manifestée dans une situation précise et faisant généralement appel à une activité physique. C'est un ensemble de gestes et de méthodes les mieux adaptés à la tâche proposée.

Savoir associé : c'est une connaissance qu'il est nécessaire de maîtriser pour mettre en œuvre une compétence.

Activité : **A1 PREPARER ET ORGANISER SA MISSION DE TRANSPORT**

Tâche : **A1T6 – Programmer ses activités en fonction de la réglementation en vigueur.**

1 – Description de la tâche

- Collecter les données nécessaires à l'organisation de ses activités.
- Collecter les données liées à la réglementation sociale européenne et au code du travail.
- Proposer une organisation de ses activités prenant en compte les contraintes liées aux différentes réglementations et contraintes clients.
- Commenter et argumenter les différentes propositions.

2 – Situation de début

Commande d'une opération de transport.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les outils de communication.
- Les outils de gestion.

3.2. – Liaisons

- Le service exploitation.
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (commissionnaires,...)
- Les services de l'administration

3.3 – Références et ressources

- La documentation technique.
- La réglementation sociale européenne.
- Le code du travail français.
- La convention collective, les accords de branches ou d'entreprise.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Toutes les contraintes liées à la réglementation du travail sont identifiées et prises en compte.
- ✓ Toutes les contraintes liées à la Réglementation Sociale Européenne (R.S.E.) sont identifiées et prises en compte.
- ✓ Les activités précédemment effectuées sont prises en compte dans l'organisation de son travail.
- ✓ La proposition d'organisation des activités est adaptée aux contraintes imposées.
- ✓ L'argumentation est adaptée, elle est correctement étayée.

5 - Autonomie



CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers	Session 2014
Dossier Technique	Page 3 sur 5

C2 : TRAITER – DECIDER - ORGANISER

C2.4 : Programmer et gérer ses activités

<i>Conditions de réalisation</i>	<i>Travail demandé (être capable de)</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture...) • Les outils de communication et de gestion • Les moyens de contrôles de l'activité. • La réglementation sociale européenne (R.S.E.) • Le code du travail • La convention collective de la branche professionnelle • L'infrastructure routière • L'entreprise • Les clients • La démarche qualité 	1- Exploiter les données liées à la réglementation.	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les contraintes liées à la réglementation du travail sont identifiées et prises en compte. - Toutes les contraintes liées à la réglementation sociale européenne sont identifiées et prises en compte.
	2- Vérifier la compatibilité des ordres de transport.	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des ordres de transports est compatible au regard des réglementations.
	3- Proposer une organisation de ses activités.	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités précédemment effectuées sont prises en compte dans l'organisation de son travail. - La proposition d'organisation des activités est adaptée aux contraintes imposées (réglementaires, du client,...).
	4- Justifier, argumenter les différentes propositions en gérant les coûts.	<ul style="list-style-type: none"> - Les incompatibilités et anomalies constatées sont toutes signalées. - La proposition faite est adaptée, elle prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> - les règles d'hygiène de vie, - les coûts de revient du transport, - la rentabilité, - L'argumentation est adaptée, elle est correctement étayée.
	5- Gérer ses différentes activités en appliquant les réglementations en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion des temps de conduite, de repos et autres activités est optimisée. - La R.S.E. et le code du travail sont respectés. - Les réglementations spécifiques aux pays traversés sont respectées.
	6- Gérer les aléas et signaler les anomalies constatées.	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents aléas sont gérés dans l'intérêt de toutes les parties. - Les anomalies et incidents constatés sont transmis dans le respect des procédures de l'entreprise.

S1 – LE TRANSPORT ROUTIER

		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S 1.3 – La réglementation sociale					
S.1.3.1 La réglementation sociale européenne sur les temps de conduite et de repos					
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des différentes activités du conducteur routier 	L'organisation de ses activités. Le principe de fonctionnement du chronotachygraphe.				
<ul style="list-style-type: none"> • La législation concernant les temps de conduite et de repos 					
<ul style="list-style-type: none"> • Les moyens de contrôles et les sanctions 					
S 1.3.2 La législation française du travail					
<ul style="list-style-type: none"> • Le code du travail et les décrets relatifs à la durée du travail dans les entreprises de transports de marchandises 	L'organisation de ses activités.				
<ul style="list-style-type: none"> • La convention collective 					
<ul style="list-style-type: none"> • Le contrat de travail 					